



AVIS AU PUBLIC ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE GY

Par arrêté n°10 du 14 octobre 2024, Mme la Présidente de la Communauté de Communes des Monts de GY a décidé d'une enquête publique unique portant sur la modification du PLUi sur le territoire communal de GY.

M. Jean-Francis ROTH a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Besançon.

Cette enquête publique se déroulera du 13 novembre 2024 à 9 heures au 2 décembre 2024 à 17 heures, soit une durée de 20 jours consécutifs.

Pendant cette période, les pièces du dossier seront déposées au siège de la Communauté de Communes des Monts de Gy (2 Rue du Grand Mont, 70700 Gy) où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance, sur place, aux jours et heures habituels d'ouverture au public

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Communauté de Communes des Monts de Gy, à l'adresse suivante : <https://montsdegy.fr/>

Un registre à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête au siège de la Communauté de Communes pour y recevoir les observations des intéressés.

Les intéressés pourront consigner directement leurs observations sur ce registre ou les adresser, par écrit, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de la Communauté de Communes des Monts de Gy, 2 Rue du Grand Mont, 70700 Gy.

Les observations peuvent également être transmises par courrier électronique adressé au commissaire enquêteur en indiquant dans l'objet « enquête publique pour la modification du plan local d'urbanisme intercommunal, commune de Gy à l'adresse électronique suivante : accueil@montsdegy.fr ou via le formulaire de contact.

En outre, le commissaire enquêteur se tiendra au siège de la communauté de communes, 2 rue du Grand Mont à GY, à la disposition du public pour recueillir les observations :

- le 13 novembre 2024 de 9 h à 12 h,
- le 16 novembre 2024 de 10 h à 12 h,
- le 19 novembre 2024 de 15 h à 18 h,
- le 2 décembre 2024 de 14 h à 17 h.

Au terme de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire-enquêteur, le conseil communautaire de la communauté de communes des Monts de Gy se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification du plan local d'urbanisme intercommunal.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de communes des Monts de Gy et sur son site internet pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.